

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023- 080

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

**Objet : Etudes de sols Projet de réaménagement du centre-ville
de Neuilly-Plaisance**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de réaliser des études géotechniques, hydrogéologiques et de pollution des sols sur le projet de réaménagement du centre-ville de Neuilly-Plaisance.

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur BOAMP le 06/12/2022,

Considérant que les sociétés ABO-ERG GEOTECHNIQUE SAS, ARGOTECH, GINGER BURGEAP, GEOTECHNIQUE APPLIQUEE ILE-DE-France, INFRANEO, GEOLIA, TECHNOSOL et SEMOFI ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel via la plateforme Maximilien en date du 09/02/2023 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société SEMOFI sise au 565 rue des Voeux Saint-Georges Villeneuve-le-Roi (94290), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230314-DM-CAM-2023080-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant les études de sols Projet de réaménagement du centre-ville de Neuilly-Plaisance, avec la société SEMOFI sise au 565 rue des Voeux Saint-Georges Villeneuve-le-Roi (94290), conclu pour un montant forfaitaire de 23 300 € HT.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de la notification, pour une durée prévisionnelle de 3 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le

14 MAR. 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230314-DM-CAM-2023080-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023